



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER

Liberté
Égalité
Fraternité

SRIAS Ile de France

ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS – Toussaint 2022 OFFRE EDUCATIVE ET FINANCIERE

1. OFFRE DE SEJOURS AUX VACANCES DE TOUSSAINT 2022

Conformément à la demande exprimée par la SRIAS Ile de France en mars 2022, le CGCV propose **3 destinations afin d'organiser deux ou trois séjours de découvertes culturelles et touristiques à l'étranger aux vacances de toussaint 2022 pour les huit départements de la région Ile de France au titre de cette action spécifique.**

Ces séjours font l'objet d'une **déclaration auprès des services du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (SDJES 92), qui en retour leur attribuent un numéro d'agrément.** Parallèlement, le CGCV est **titulaire de l'agrément Tourisme.**

Signataire de la charte de déontologie Handicap – Vacances et Loisirs Non Spécialisés, le CGCV accueille des enfants porteurs de handicap ou souffrant de maladies chroniques en séjours intégrés.

La conception des séjours repose sur un partenariat entre la SRIAS Ile de France et le CGCV. Ce dernier agit en qualité de porteur de projets partagés.

A/ Publics et typologie de séjours

. *Jeunes de 15 à 17 ans* : 24 participants par groupe

Séjours culturels, découvertes, touristiques et linguistiques de 7 jours dans deux ou trois capitales européennes proposées suivantes : **BARCELONE – BRUXELLES – LONDRES** – 1 ou 2 groupes de 24 par destination, soit entre 24 et 48 jeunes par destination (destination et nombre au choix de la SRIAS Ile de France) = 48 ou 72 mineurs.

B/ Dates des séjours Toussaint 2022

. Séjours de 7 jours : du Dimanche 23 au Samedi 29 Octobre 2022 inclus (ce qui facilite la conduite et la reprise de l'enfant par les parents – week-end).

C/Programme indicatif et prévisionnel des six destinations : voir fiches des séjours jointes en annexe.

D/Choix des propositions de voyage par le CGCV

Les choix de destinations effectués par le CGCV reposent sur les seuls éléments suivants :

- Maintenir l'accessibilité sociale (des vacances pour tous) et la mixité sociale : exclusion des destinations dont le coût global est trop élevé,
- Garantir la transition écologique pour des séjours de 7 jours en ne proposant que des destinations accessibles en Train (exclusion des voyages en avions ou autocars),
- Favoriser l'identité européenne, les aspects culturels, touristiques et linguistiques,

- Proposer des transports en trains directs et les plus courts en terme de durée (néanmoins beaucoup de contraintes imposées aux groupes – voir ci-dessous).

E/Concept des séjours éducatifs du CGCV :

Le projet éducatif du CGCV et le projet pédagogique du séjour doivent véhiculer les principales valeurs suivantes auprès des jeunes : « le vivre et faire ensemble », la laïcité, la solidarité, la fraternité, la tolérance, la citoyenneté, l'éducation, le respect de l'environnement et du développement durable, la mixité et la diversité sociales, l'amitié et l'esprit d'équipe.

Les séjours de vacances collectives du CGCV constituent le 3^{ème} espace éducatif des jeunes, après la famille et l'école (ils s'inscrivent donc dans le cadre de l'éducation globale et complémentaire).

Ce séjour doit être accessible à tous les publics, y compris les enfants porteurs de handicap ou souffrant de maladies chroniques (le CGCV est signataire de la charte de déontologie pour l'accueil de ces types de publics en séjours intégrés).

Ce séjour doit permettre les apports principaux suivants auprès des mineurs : l'autonomie, la socialisation, la responsabilisation, le plaisir, la mobilité européenne, la découverte de nouvelles activités, l'apprentissage autrement, le renforcement linguistique à travers les rencontres et les échanges avec la population locale, le dépaysement, les activités écologiques et solidaires. Pour cette typologie de séjour, les jeunes participeront à la gestion des courses, à la confection des repas et à la vaisselle.

Le CGCV veille également à ne pas proposer d'activités de pure consommation, à inscrire l'alimentation dans un cadre laïc (respect des régimes sans porc, allergiques et sanitaires sur présentation d'un certificat médical, végétariens) et à règlementer l'usage des téléphones portables (santé publique et protection des mineurs).

S'agissant d'un séjour de vacances collectives éducatives, celui-ci s'appuie sur **le projet pédagogique et d'activités de l'accueil conduit par l'équipe d'encadrement**, tenant compte de l'intérêt des jeunes (acteurs de leur séjour), de leur rythme de vie, des événements périodiques locaux, des conditions météorologiques, des règles de sécurité, etc... Le projet pédagogique du séjour doit être en lien avec les projets éducatif et éco-citoyen du CGCV.

C'est pourquoi, **le programme indiqué ci-joint (fiche annexe), se veut avant tout indicatif et prévisionnel (exemples d'activités réalisables). Il ne s'agit aucunement d'un voyage ou d'une sortie scolaire précisant en amont les horaires et jours de visites, excursions, activités, etc...**

F/Santé – Covid-19 – dispositions particulières :

Le CGCV a pour objectif majeur et transversal de **garantir la sécurité et la santé des mineurs en toutes circonstances.**

Au sein de chaque équipe d'encadrement, il y a **un(e) assistant(e) sanitaire et un(e) référent(e) covid bien identifiés** pour la prise en charge des mineurs.

Le CGCV respectera rigoureusement le protocole ou cadre sanitaire arrêté par le gouvernement pour les accueils collectifs de mineurs.

Dispositions particulières liées à la Covid-19 :

. **Eco-pack et Corona'Secur :** les jeunes seront munis d'une serviette de table en tissu, gourde, gobelet éco-cup, kit couverts, boîte hermétique (type tupperware), masques (tissus ou jetables) et gel hydro-alcoolique.

. **En cas d'annulation de séjour par les autorités de tutelle, d'interdictions ou de restrictions d'accès par les pays hôtes ou de suppressions de transports par les compagnies aériennes, les sommes acquittées par les familles sont intégralement remboursées par virement bancaire sous 40 jours** (garantie annulation offerte par le CGCV).

. **En cas d'annulation de séjours pour les motifs susvisés, la SRIAS Ile de France acquittera au CGCV les dépenses incompressibles suivantes** : frais de gestion de dossier (30 €/dossier enfant), les frais d'annulation d'hébergement et de transports acquittés par le CGCV, non remboursés ou non transformés en avoirs.

. **Réserves non imputables au CGCV** : tests Antigéniques ou RT-PCR, passe sanitaire ou vaccinal, autres documents obligatoires afin d'accéder au pays d'accueil ; horaires des vols qui peuvent être modifiés par les compagnies aériennes en fonction des taux d'occupation des avions ; restrictions diverses inconnues à ce jour.

G/ Voyages :

Il convient de préciser que le CGCV demeure tributaire des politiques de transports de la SNCF et des compagnies aériennes.

Il subit notamment **les principales contraintes suivantes** :

- Accès interdits à certains trains et avions pour les groupes (donc offre réduite),
- Créneaux horaires proposés,
- Tarifs,
- Délais d'option et frais d'annulation,
- Restrictions de circulation liées à la pandémie.

. **Voyages par Trains (Compagnies nationales)** : compte-tenu de la durée des séjours (7 jours), pour la sécurité des groupes et notre participation à la transition écologique, il convient de privilégier les transferts en Train (absolument pas en avion ou autocar). Présence 2 heures avant départ en gares – voyages à l'étranger.

Horaires des Voyages en trains : **pour les motifs déjà explicités ci-dessus (rubrique Santé/Covid-19), les horaires sont communiqués sous réserve des taux d'occupation des trains**

Séjours	Villes	Voyages	Dates et Horaires	Compagnie
BARCELONE	RDV en Gares parisiennes	Paris Lyon/Barcelone	23/10 : 10h10/16h54	Train RENFE SNCF
		Barcelone/Paris Lyon	29/10 : 14h00/20h48	
BRUXELLES		Paris Nord/Bruxelles	23/10 : 10h25/11h47	Train THALYS
	Bruxelles/Paris Nord	29/10 : 14h43/16h05		
LONDRES		Paris Nord/Londres	23/10 : 10h03/11h30	Train EUROSTAR
		Londres/Paris Nord	29/10 : 13h31/16h57	

Notre schéma des transports respectera rigoureusement la posture Vigipirate et Alerte attentats : présentation d'une pièce d'identité lors de l'accompagnement et la reprise des mineurs en gares parisiennes, contrôle des bagages (étiquettes séjours CGCV), limitation des délais de dépose et de récupération des mineurs en gares, accueil des groupes au départ des gares parisiennes par des personnels du CGCV, sensibilisation de l'ensemble des personnels du CGCV à l'application ferme des consignes de sécurité.

H/ Hébergement : Auberges de jeunesse.

I/Repas : préparés par le groupe (panier-repas au fil des visites pour le déjeuner et repas chauds pour le dîner – achat des courses, confection et vaisselle – sens éducatif) et quelques-uns pris dans les restaurants afin de découvrir les spécialités locales.

J/Encadrement : 1 Directeur d'accueils collectifs de mineurs (ACM), titulaire du BAFD – 2 Animateurs, diplômés BAFA – 1 Adulte est au minimum titulaire de l'AFPS ou PSC1 afin d'assurer les fonctions d'assistant(e) sanitaire. Ce qui représente un adulte pour l'encadrement de 8 mineurs (la réglementation relative aux ACM impose un adulte pour 12 mineurs).

K/Les principaux + des séjours du CGCV : Aspects éducatifs affirmés – Education à l'Ecologie et à la Solidarité – Conception et organisation exclusivement internes – Valeurs véhiculées (« vivre et faire ensemble », tolérance, solidarité, laïcité, etc...) – Jeunes acteurs de leurs séjours (visites, repas, bagages, actions écologiques et solidaires, etc...) – Encadrement par des personnels diplômés, enfants d'agents (culture fonction publique et communauté de travail) – Transports par Trains – Coût des transports intégré dans le prix des séjours – Rapport qualité/prix – Savoir-faire depuis 75 ans - etc...

L/ Communication avant et pendant le séjour : « Passeport » voyage dématérialisé contenant toutes les informations utiles – Présentation de l'équipe d'encadrement – Mise à disposition du mobile du directeur en cas d'urgence – Envoi de textos (SMS) ou de Mails aux familles dès l'arrivée dans les capitales européennes et durant les séjours (objectif permettant de rassurer les parents) – Animation d'un blog sécurisé (maintenir un lien affectif avec les familles) – Evaluation du séjour et téléchargement de photos – Service d'accueil et d'urgence 7j/7 et 24h/24.

2. ACCESSIBILITE SOCIALE

Le CGCV a adopté **les mesures sociales et solidaires suivantes (aides pour partir) afin de renforcer l'accessibilité à ses prestations et de favoriser le droit au départ en vacances collectives. Elles favorisent les familles disposant des quotients familiaux les plus faibles. Le CGCV proposera des tarifs assis sur la politique des quotients familiaux.**

Type d'Aides	Avantages de la mesure	Observations et Bénéficiaires
Prestation interministérielle pour séjours d'enfants (PIM)	Subvention qui vient diminuer le coût du séjour	Bénéficiaires SRIAS Ile de France : subvention à demander au service
Réductions Fratries	Réductions accordées pour l'accueil de plusieurs enfants : . 2 ^{ème} enfant : - 20% . 3 ^{ème} enfant : - 35% . 4 ^{ème} enfant et plus : - 50%	La plus forte dégressivité s'applique sur le tarif du séjour du plus jeune enfant
Parts fiscales supplémentaires	Des parts fiscales supplémentaires (demi-parts) sont accordées aux familles monoparentales (ou parent isolé), recomposées et aux familles comptant un porteur de handicap au foyer	-
Soutien aux familles recomposées	. Addition des deux revenus fiscaux de référence . Recomposition de la cellule familiale (nombre de parts fiscales) . Enfants considérés comme des fratries (accès aux réductions)	-
Accueil d'enfants porteurs de handicap	Prise en charge intégrale des dépenses supplémentaires de l'enfant par le CGCV (encadrement, matériels, transports)	-
Paiement échelonné du séjour	Possibilité d'acquitter le séjour en 4 fois sans frais (acompte compris)	Paiement sur les mois de Juillet, Août, Septembre et Octobre
Chèques vacances	Possibilité d'acquitter le	-

	séjour, y compris à l'étranger, en chèques vacances (CGCV agréé par l'ANCV)	
Bons vacances CAF	Possibilité d'acquitter le séjour en bons vacances CAF (CGCV agréé à VACAF)	-

3. CONDITIONS TARIFAIRES

Voir grille tarifaire jointe.

4. FONCTIONNEMENT – GESTION

Conformément à la demande de la SRIAS Ile de France, le CGCV répondra aux **objectifs opérationnels et logistiques suivants** :

- . Conception et envoi des formulaires d'inscription aux accueils collectifs de mineurs ;
- . Gestion des inscriptions ;
- . Confirmation des inscriptions et envoi des dossiers individuels ;
- . Encaissement des différentes formules de paiement des familles ;
- . Communication du projet pédagogique du séjour et de l'adresse blog ;
- . Etablissement d'un tableau de suivi des inscriptions mentionnant les aspects suivants : date de réception du dossier ; nom, prénom et ministère d'appartenance de l'agent ; nom, prénom, date de naissance, âge et sexe de l'enfant ; famille monoparentale ; QF ; participation famille et SRIAS selon les modalités indiquées par la SRIAS Ile de France. Ce tableau sera communiqué à la SRIAS Ile de France pour la sélection des candidats inscrits ;
- . Evaluation des taux de satisfaction des participants ;
- . Bilan du séjour.

Le CGCV assure l'ensemble des prestations administratives (réception et traitement des dossiers, gestion des pièces justificatives pour l'inscription) et techniques de la demande d'inscription à l'établissement du bilan des prestations allouées.

La SRIAS Ile de France s'engage à faire la promotion des séjours de jeunes organisés par le CGCV auprès des agents de l'Etat de son ressort, lors du lancement de la campagne de réservations et d'inscriptions de la saison toussaint 2022. Elle gère les réservations des jeunes (mission pouvant être déléguée au CGCV).

PIECES ANNEXES

- . Projet éducatif du CGCV
- . Fiche d'identité du CGCV
- . Grille des tarifs du CGCV
- . Fiches présentant les séjours CGCV

Fait à La Défense, le 12 Avril 2022

Le Président et Directeur Technique du CGCV

SIGNE

Stéphane SUTEAU